

Réponse de la liste « Vivre Vanves » avec Séverine EDOU

Messieurs,

Je vous prie d'excuser mon retour tardif.

- Quelles sont vos propositions afin de remédier à cette situation et faciliter l'accès au logement social contribuant ainsi à la dite mixité ? Si les Vanvéens nous accordent leur confiance, dès notre arrivée à la mairie, nous favoriserons, en concertation avec les bailleurs sociaux, la mobilité des personnes dont les enfants ont quitté le domicile vers des logements plus petits, avec des mesures d'accompagnement, et nous évaluerons les situations d'urgence avec les acteurs de la vie locale.

- Augmenter le pourcentage de 23,6%, qui n'a pas bougé depuis 2010, à 25% minimum selon la loi SRU, et même au-delà d'ici 2026 afin d'accueillir et de maintenir à Vanves des ménages vanvéens : Nous ferons un bilan des prévisions possibles en fonction des nouvelles constructions

- Changement PLU : prévu dans le programme

- Prémption : Prévu dans le programme pour limiter la bétonisation sans limite et la disparition des pavillons. En ce qui concerne les bâtiments anciens, on ne peut préempter qu'à condition d'avoir un seul propriétaire

- Réquisition des logements vacants : La discussion avec les bailleurs nous paraît plus démocratique

- Favoriser et communiquer sur les dispositifs intermédiaires : bien sur, mais nous préférons envisager travailler main dans la main avec les bailleurs sociaux pour une plus grande fluidité de la mobilité et accompagner les personnes qui en ont besoin

- Révision règlement CCAS : avant de revoir le règlement du CCAS, nous comptons rencontrer tous les acteurs sociaux et associations afin d'engager des réflexions et des méthodes de travail cohérentes avec les attentes de chacun

- Aides : Après diagnostic avec les acteurs sociaux et associations, nous pourrons avoir une vision globale des besoins liés à l'accès au droit

- ABS : la compétence de l'ABS a été déléguée à GPSO, celle ci est faite tous les 6 ans, nous pourrons en commander une sur le thème de la précarité à Vanves

- Domiciliations Comme mentionné à Mr Popot, il sera envisagé d'associer la commission d'aide financière au CCAS pour les commissions de domiciliations

- Rééquilibrage du budget du CCAS Le budget du Pole solidarité n'est pas un budget fermé. Il pourra être revu en fonction des besoins et selon la destination de l'action - Par exemple : Le financement d'une action liée à une population dédiée pourrait être pris en charge par deux budgets complémentaires.

Restant à votre disposition,

Bien à vous

Séverine EDOU

Tête de liste Vivre Vanves